



Saint-Pierre le 24 novembre 2008

Annick GIRARDIN  
député  
conseiller territorial  
de Saint-Pierre-et-Miquelon

M. le Trésorier Payeur Général  
Trésor public  
SAINT-PIERRE

**PERMANENCE SAINT-PIERRE**

BP 4477 - 97500  
SAINT-PIERRE ET MIQUELON  
**TÉLÉPHONE**  
05 08 41 99 98  
**TÉLÉCOPIE**  
05 08 41 99 97  
**ADRESSE ÉLECTRONIQUE**  
[ecrire@annickgirardin.fr](mailto:ecrire@annickgirardin.fr)

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

126, rue de l'Université  
75355 PARIS cedex 07 SP  
**TÉLÉPHONE**  
01 40 63 15 39  
**TÉLÉCOPIE**  
01 40 63 15 40  
**ADRESSE ÉLECTRONIQUE**  
[agirardin@assemblee-nationale.fr](mailto:agirardin@assemblee-nationale.fr)

**BLOG**

[www.annickgirardin.fr](http://www.annickgirardin.fr)

Monsieur le Trésorier Payeur Général,

Dans un communiqué de presse daté du 8 septembre 2008, le Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi a annoncé la reconduction pour l'hiver 2008-2009, du dispositif de l'Aide à la cuve réservé aux ménages non-imposables, en le portant à 200 € par ménage.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir me faire savoir si toutes les dispositions ont été prises par vos services pour mettre en place localement cette aide pour l'hiver 2008-2009 et quand le Trésor Public compte communiquer et mettre à la disposition du public les formulaires nécessaires à l'obtention de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur le Trésorier Payeur Général, en l'expression de ma considération distinguée.

Annick GIRARDIN